

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Tours - Licence - Musicologie - Parcours Diplôme National Supérieur de Musicien (DNSPM)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Université de Tours - Licence - Musicologie - Parcours Diplôme National Supérieur de Musicien (DNSPM)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	80	0		22

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention MUSICOLOGIE :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle
Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence de musicologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

* Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux

Les candidats doivent être titulaires :

- d'un baccalauréat ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ;
- d'un DNOP ou DEM dans la discipline principale, délivré par un CRR ou un CRD.

Dans certains cas, une dispense peut être accordée par une commission d'admissibilité.

Ils doivent également être âgé de moins de 30 ans au 31 décembre 2023 (pas de limite d'âge pour la formation au DE seul)

Attention, information importante !

L'accès à ce parcours est subordonné à la réussite d'un concours d'admission sur dossier et épreuves, organisé par le pôle Aliénor.

Dossier de candidature en ligne : à partir du 10 janvier 2023

Date limite de candidature : 10 février 2023

Dates des épreuves : du 11 au 28 avril 2023.

[Candidature sur le site du Pôle Aliénor](#)

Conditions d'inscription

Si vous êtes candidat de nationalité étrangère, et à la fois :

- non titulaire ou ne préparant pas un baccalauréat français ou un baccalauréat européen ;
- non ressortissant de l'Union européenne (U.E.), de l'Espace économique européen (E.E.E.), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre ;
- et que vous résidez dans un des pays disposant d'un espace Campus France à procédure Etudes en France : vous ne devez pas vous inscrire sur Parcoursup. Vous devez faire vos démarches sur le site de Campus France de votre pays de résidence : www.nom_du_pays.campusfrance.org (exemple : www.maroc.campusfrance.org).

Si vous n'êtes pas concernés par l'ensemble de ces trois conditions, notamment si vous résidez déjà en France, vous devez vous inscrire sur Parcoursup.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

OBJECTIFS:

- Compétences en musicologie ainsi qu'en technique musicale.
- Culture musicale, historique et culturelle, des techniques musicales et des pratiques vocales et instrumentales variées.
- Avoir une pratique musicale de haut niveau
- Élaborer des projets artistiques
- Connaître et maîtriser l'environnement professionnel du musicien
- Connaissance des grands courants historiques et des principaux jalons de l'histoire de la musique, ainsi que de l'épistémologie élémentaire de la discipline musicologique.
- Autonomie dans la recherche documentaire et dans la réalisation d'écrits à caractère universitaire.
- Capacité à analyser une partition, à la situer dans une époque et à la relier à un contexte esthétique.
- Maîtrise des procédés de l'écriture musicale.
- Maîtrise des nouvelles technologies et de l'informatique appliquée à la musique.
- Formation de l'oreille, entraînement à la technique d'écoute dans une perspective historique.

- Formation à la technique de clavier et à la technique vocale.
- Pratique collective vocale et instrumentale.

En partenariat avec le CESMD de Poitiers.

Fiche descriptive : [DNSPM](#)

[Site du pôle Aliénor](#)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Dans ces domaines, le concours d'entrée est unique.

Les candidat·e·s admis·e·s auront donc, s'ils le souhaitent, accès à l'ensemble de l'offre de formation.

Deux possibilités s'offrent :

Un cursus visant à obtenir le double diplôme DNSPM/licence

Un cursus visant à obtenir le double diplôme DNSPM/licence avec possibilité de suivre également la formation au DE (durée totale des études : 6 à 8 semestres)

Les candidat·e·s admis·e·s auront, s'ils le souhaitent, la possibilité d'articuler ce cursus avec un autre DNSPM, sous réserve de réussite au concours d'entrée dans le 2nd domaine d'études. Le·la candidat·e doit remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien·ne (DNOP) ou d'un diplôme d'études musicales (DEM) dans la discipline principale ou pouvant justifier du suivi d'un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans la spécialité musique, dispensé par un établissement agréé à délivrer cette formation,
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence. •être âgé·e de moins de 30 ans au 31 décembre 2022. Tous les candidats doivent passer des épreuves orales. Épreuve d'interprétation* pour tous : programme de 20 minutes comportant au moins 3 œuvres ou fragments d'œuvres de styles et d'époques différentes.

La liste peut comprendre des œuvres d'ensemble ne dépassant pas le quintette (le candidat doit se présenter avec ses propres partenaires). Vous êtes invité à intégrer dans votre programme l'œuvre d'une compositrice dans la mesure du possible, vous pouvez faire une recherche notamment dans la base de données « Que demander à Clara » Épreuve complémentaire* uniquement pour les musiques traditionnelles, accompagnement au piano, formation musicale, jazz et musiques actuelles. Entretien (20 minutes environ) pour tous portant notamment sur le programme interprété, les objectifs professionnels du candidat, les conditions de suivi des études, la culture musicale. * Selon les domaines et les spécialités, le contenu ou la nature de ces deux épreuves est différent.

IMPORTANT : 2 jeux de partitions (avec parties d'accompagnement) seront fournis au jury par le·la candidat·e au moment de l'épreuve (à l'exception des disciplines musique traditionnelle et musiques actuelles amplifiées)

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les candidats doivent attester du Baccalauréat et avoir un niveau minimal de CEM (cycle 3 des conservatoires classés) en instrument ou chant ainsi qu'en formation musicale.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	DNOP ou DEM dans la discipline principale délivré par un CRR ou un CRD	Validation d'un cycle 2 des conservatoires classés en instrument ou en chant.	Certificat d'obtention d'un DNOP ou DEM dans la discipline principale délivré par un CRR ou un CRD / être âgé de moins de 30 ans au 31 décembre 2023	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Arnaud GIACOMETTI,
Président de l'établissement Université de Tours